Réglementation

La réserve, son paysage et ses espèces évoluent dans la plus grande naturalité possible.
La réglementation est un outil contribuant au respect et à la conservation du site, merci de la respecter.





«Pain de sucre», massif de l'Aiguille Percée

Découverte et gestion

En été, la réserve est un espace privilégié pour observer la flore et la faune alpines au cours de randonnées accessibles depuis Tignes. Un sentier traverse le vallon de la Sache jusqu'au col de la Sachette. Vous pouvez également admirer le panorama à proximité du sommet de la Grande Motte via le téléphérique.

Le Parc national de la Vanoise, gestionnaire de la réserve réalise le suivi de la faune et de la flore, ainsi que des actions de surveillance, d'entretien et d'éducation à l'environnement.
Vous pouvez vous renseigner auprès des offices de tourisme locaux afin de connaître le programme d'animation dans la réserve.

Réserve Naturelle
TIGNES-CHAMPAGNY

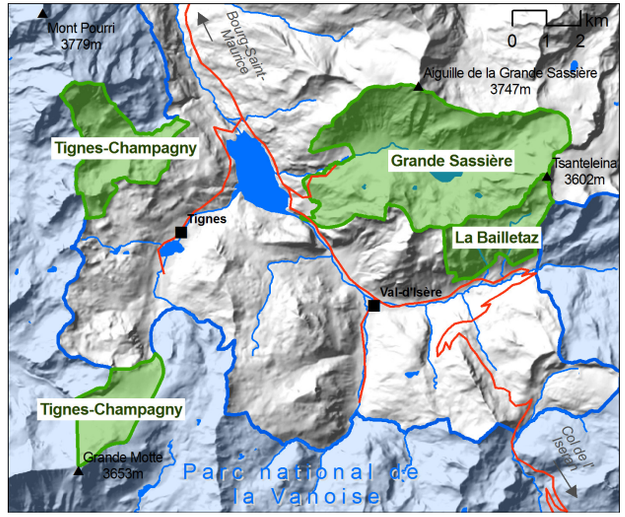
Identité



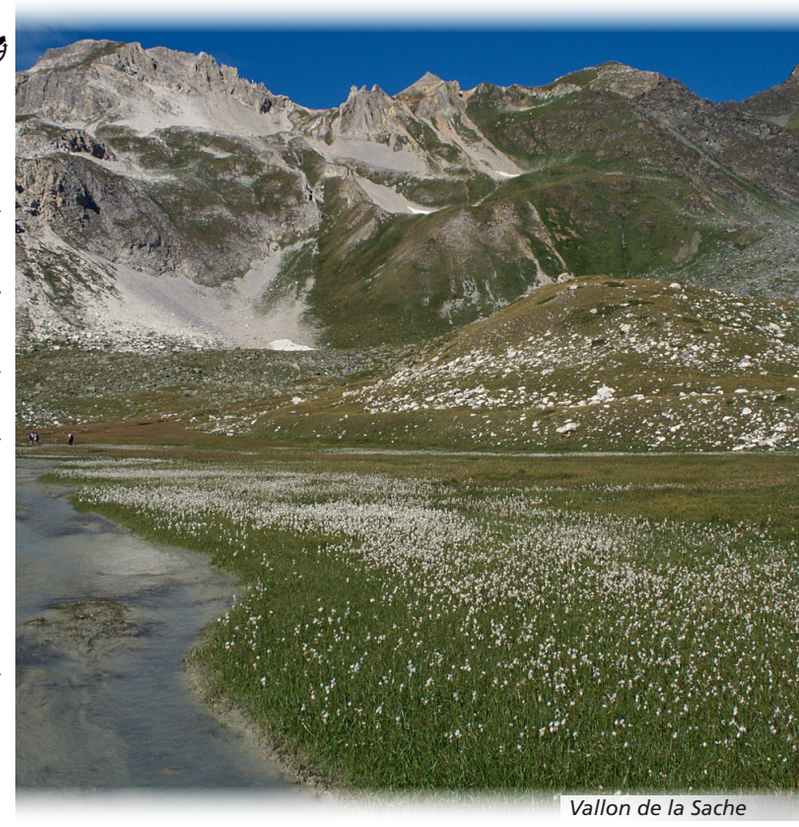
Gentiana acaulis

Département : Savoie
Commune : Tignes et Champagny-en-Vanoise
Création : arrêté ministériel du 24 juillet 1963
Superficie : 1321 ha
Propriété : communes de Tignes
et Champagny-en-Vanoise
Gestionnaire : Parc national de la Vanoise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE







Vallon de la Sache

Crédits photos : © Parc national de la Vanoise : E. Antoine, C. Gotti, M. Herrmann, C. Balais, A. Garnier, P. Folliet, J.-Y. Ployer, J. Blanchemain, P. Benoit
Dessin : © Wikimedia Commons-Otto Wilhelm Thomé. Rédaction - Conception : E. Antoine, V. Grillot, S. Laurency, S. Le Briquir - Édition Juin 2018. Imprimerie Gonnet

PARC NATIONAL DE LA VANOISE

135 rue du docteur Julliand
73000 CHAMBÉRY

04 79 62 30 54
accueil@vanoise-parcnational.fr
www.vanoise-parcnational.fr



Vue depuis le Vallon de la Sache



Gypaète barbu

La Réserve naturelle nationale de Tignes-Champagny offre une palette variée de paysages sauvages, avec ses glaciers, falaises, éboulis, pelouses alpines où s'intercalent lacs, marais et torrents de montagne.



Situation

La Réserve naturelle nationale de Tignes-Champagny a été créée en 1963 pour protéger les milieux naturels, la flore et la faune, tout en permettant le maintien d'équipements pour les sports d'hiver. En raison de cet historique, elle se situe en partie sur le domaine skiable de Tignes. La pratique du ski alpin y est donc possible, le téléphérique de la Grande Motte le permet même en été ! En 1973, une partie du territoire a été déclassée pour construire des remontées mécaniques ; en compensation, la Réserve naturelle nationale de la Grande Sassière a été créée.

Depuis, cette réserve se compose de deux entités disjointes : d'une part, le vallon de la Sache sur la commune de Tignes qui s'étend sur 826 ha, surplombé par le dôme de la Sache (3588 m) et d'autre part les glaciers de la Grande Motte, qui couvrent 495 ha répartis sur les communes de Tignes et Champagny-en-Vanoise. La réserve culmine à 3653 m au sommet de la Grande Motte. Ces deux territoires protégés sont contigus au cœur du Parc national de la Vanoise.

La faune

La faune de la réserve est essentiellement observable dans le vallon de la Sache. Les Chamois et Bouquetins des Alpes y trouvent un habitat favorable en toute saison.
Adaptés aux conditions hivernales enneigées, le Lagopède alpin, l'Hermine et le Lièvre variable muent chaque automne et se couvrent d'un plumage ou d'un pelage blanc pour échapper à l'œil de leurs



Bouquetin des Alpes

prédateurs, par mimétisme avec le milieu. Il est également possible d'observer de grands rapaces tels que l'Aigle royal et le Gypaète barbu qui fréquentent ces lieux en quête de nourriture.

La flore

Près de 200 espèces de plantes sont connues sur la réserve. Des espèces communes des montagnes des Alpes du nord, accompagnent des raretés comme la Crépide des Alpes rhétiques et l'Astragale de Lienz, deux endémiques alpines répertoriées en France uniquement en Vanoise. Dans les marais d'altitude et sur les rives des lacs fleurissent des relictes glaciaires. Ce sont des espèces également présentes dans les régions nordiques, parfois même au niveau de la mer ; elles ont trouvé refuge en montagne à la fin de la dernière glaciation. Vous trouverez ainsi des plantes aux noms «exotiques» comme la Laîche maritime, le Jonc arctique ou le Cresson d'Islande. La réserve est un territoire de référence pour le suivi de ces plantes afin de documenter les effets du réchauffement climatique sur les communautés végétales de l'étage alpin.



Soldanelle des Alpes



Lagopède alpin



Mélèze d'Europe



Marmotte des Alpes